



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/La-plus-vaste-attaque-contre-la-liberte-de-conscience-et-de-religion-de-l>

La plus vaste attaque contre la liberté de conscience et de religion de l'histoire du Québec moderne



- Communiqués -

Date de mise en ligne : vendredi 8 novembre 2013

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 8 nov. 2013 - Québec Inclusif dénonce vivement le projet de charte liberticide tel que déposé hier à l'Assemblée nationale par le gouvernement. Il s'agit d'une attaque frontale envers les libertés individuelles en général et la liberté de conscience et de religion en particulier.

Une charte discriminatoire

L'application de cette loi fera en sorte que des employés compétents et qualifiés de l'État se verront exclus de la fonction publique s'ils exercent leur droit fondamental d'afficher leur croyance religieuse. Des sanctions sont prévues pour les employés récalcitrants et peuvent mener jusqu'au congédiement.

« Il est ahurissant de constater que ce projet de loi institutionnalise la discrimination à l'emploi dans la fonction publique sur la base de la croyance et la pratique religieuse des travailleurs. De plus, alors que le gouvernement devrait lancer un message clair au secteur privé de s'ouvrir à la diversité, celui-ci lance le message contraire ce qui est évidemment contre-productif » a affirmé le président et cofondateur de Québec Inclusif Me Rémi Bourget.

Les pouvoirs arbitraires et discrétionnaires

De plus, le projet de loi va même à l'encontre du principe constitutionnel de l'indépendance judiciaire, lequel présuppose l'indépendance administrative des juges (art. 8). En effet, le gouvernement et non le parlement aura le pouvoir de déterminer ce qui constitue un signe ostensible (art. 36) de ce qui ne l'est pas.

Incohérence

Le discours gouvernemental entourant cette charte n'est pas à une contradiction près. « L'ironie, c'est que le maire de Saguenay Jean Tremblay pourra continuer à faire sa prière avant le Conseil de ville, mais si son adjointe porte le voile, celle-ci pourrait perdre son emploi » a ajouté Me Bourget.

De plus, le ministre Drainville avoue candidement n'avoir aucune étude en main et ne pas savoir combien d'employés seront touchés par cette interdiction et n'arrive toujours pas à justifier l'urgence d'agir sans mener les consultations nécessaires préalables.

Non à cette charte

Québec Inclusif dénonce donc ce projet de loi liberticide et discriminatoire. Aujourd'hui plus que jamais, la lutte contre la charte des valeurs est un authentique combat pour la liberté. Québec Inclusif a choisi son camp et invite la population et s'impliquer avec l'organisme en devenant membre à partir de l'adresse suivante www.quebecinclusif.org/devenir-membre/

À propos de l'organisme

Québec Inclusif est un organisme à but non lucratif qui rassemble des citoyens de tous les horizons et qui oeuvre à

La plus vaste attaque contre la liberté de conscience et de religion de l'histoire du Québec moderne

la promotion d'un Québec ouvert, tolérant et inclusif. Son manifeste pour un Québec Inclusif a recueilli plus de 25 000 signatures en ligne. L'organisme travaille à la sensibilisation et à la mobilisation de la population face aux enjeux liés à la diversité, l'inclusion et le respect des droits de la personne. Il s'est aussi fait connaître par la réaction des Inclusives au manifeste des Janette dans les médias.